



VISA du SG

B.P. 246 Aboisso  
TEL : 21 30 41 23  
[aboissomairie@yahoo.fr](mailto:aboissomairie@yahoo.fr)

N°19- C/RSC/D-ABSO/C-ABSO/CAB/SG

ARRETE MUNICIPAL N°19-133 C/ABSO/CAB/SG DU 12.9 NOV 2019  
PORTANT INTERDICTION DE DIVAGATION DES ANIMAUX  
DOMESTIQUES SUR L'ETENDUE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE  
D'ABOISSO

**Le Maire de la Commune d'Aboisso**

Vu la loi n°78-07 du 09 janvier 1978 portant institution des Communes de plein exercice ;

Vu la loi n°2003-208 du 07 juillet 2003 portant transfert et répartition de compétences de l'Etat aux collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2003-489 du 26 décembre 2003 portant régime financier, fiscal et domanial des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2012-1128 du 13 décembre 2012 portant organisation des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2014-451 du 05 août 2014 portant orientation générale de l'Administration territoriale.

Vu l'arrêté N°413/MPA/CAB1 du 25 septembre 1974 portant interdiction de la divagation des animaux domestiques.

Vu l'arrêté Municipal N°2006-01 C/ABSO/SG, portant interdiction de divagation des animaux domestiques sur l'étendue du territoire de la Commune d'Aboisso.

Vu l'arrêté Ministériel N°000358/MIS/DGDDL/DTA/SDCLC du 25 mars 2019 portant constatation des résultats des élections des Maires et des Adjointes au Maires de Communes de côte d'Ivoire.

Vu Les résolutions de la séance de travail de la Municipalité du 28 novembre 2019 ;

Vu les nécessités de sécurité d'ordre public,

## ARRETE

Article 1<sup>er</sup> : La divagation des animaux domestiques est interdite sur l'étendue du territoire de la Commune d'Aboisso ;

Article 2 : Les animaux domestiques errant ou pacageant sur le périmètre Communal, seront saisis ou abattus ;

Article 3 : Les services municipaux compétents, au besoin, avec l'assistance de la force publique de l'Etat seront commis à cette tâche et leurs produits seront offerts à des œuvres sociales ;

Article 4 : Le secrétaire Général de la Mairie, le Commissaire de la Police d'Aboisso, le Médecin - Vétérinaire d'Aboisso, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent Arrêté Municipal qui sera enregistré, communiqué et publié partout où besoin sera.

Aboisso, le 29 NOV 2019

### Ampliations

Ministère (DGDDI) .....	1
Préfecture d'Aboisso.....	1
Tribunal d'Aboisso.....	5
Commissariat de Police d'Aboisso.....	5
Brigade de Gendarmerie d'Aboisso .....	1
Autres communes.....	134
Chrono.....	1
Poste Vétérinaire.....	1



Le Maire

N'GOUAN Jérémie Alfred